

## **PROCÈS VERBAUX**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE  
M.R.C. DE COATICOOK  
LE 4 AVRIL 2016

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 4 avril 2016 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville, sont présents les Conseillers, Tommy Lacoste, Francis Cloutier, Pierre Paquette, Roger Heath, Mario Tremblay et Françoise Bouchard, formant quorum sous la présidence du Maire Martin Saindon.

Sylvain Benoit, Directeur général et Secrétaire-trésorier est également présent.

### 1.0 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est ouverte à 19h00 par le Maire Martin Saindon.

### 2.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

### 3.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2016-04-04/43

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

### 4.0 **ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX**

#### 4.1.1 **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 7 MARS 2016**

2016-04-04/44

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la session régulière du 7 mars 2016 tel que distribué.

### 4.2 **SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS VERBAUX**

#### 4.2.1 **Suivi concernant l'offre d'un citoyen pour acheter un terrain appartenant à la municipalité de 1.6 acres sur le chemin Parker.**

Dossier en attente d'informations supplémentaires.

### 5.0 **RAPPORTS**

#### 5.1 **Comités externes**

5.1.1 Collecte sélective et déchets : Rapport de Françoise Bouchard.

#### 5.2 **Services internes**

5.2.1 Voirie et aqueduc : rapport de l'inspecteur municipal.

5.2.2 CDL : dossier parc de BMX à étudier.

5.2.3 Coop de solidarité - rapport de Françoise Bouchard : Démarches pour un marché public géré par la Coop de Solidarité.

## PROCÈS VERBAUX

### 5.3 Direction générale

- Enseigne à l'entrée du village et à l'entrée du territoire : demander des prix.
- Mise à jour du plan de sécurité civile : début en avril.
- Prix abat-poussière 2016 : regroupement avec l'UMQ bénéfique.

### 5.4 Rapport du maire

- Rencontre des députés.
- Chemin de fer – programme d'aide à venir...
- Commandite du député Marie-Claude Bibeau pour le journal Le Palabre.

### 5.5 Rapport du CCU

#### 5.5.1 *Dérogation mineure 2016-01 – Projet de plan de lotissement*

2016-04-04/45

Considérant la demande du promoteur pour régulariser la situation du lot 16 du projet de plan de lotissement;

Considérant que le lot 16 possède une profondeur insuffisante au règlement de lotissement 118 de la municipalité. Ce lot possédant une profondeur de 50 mètres au lieu de 75 mètres par rapport à un cours d'eau;

Considérant que cette dérogation ne contrevient à aucun autre règlement et permettra au promoteur de créer un lot constructible;

Considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure sur le lot 16 du projet de développement et ainsi autoriser une profondeur de 50 mètres plutôt que 75 mètres par rapport à un cours d'eau pour le lot 16;

Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité d'accorder cette dérogation mineure.

#### 5.5.2 *Dérogation mineure 2016-02 – Projet de plan de lotissement*

2016-04-04/46

Considérant la demande du promoteur pour régulariser la situation du lot 47 du projet de plan de lotissement;

Considérant que le lot 47 possède une profondeur insuffisante au règlement de lotissement 118 de la municipalité. Ce lot possédant une profondeur de 60 mètres au lieu de 75 mètres par rapport à un cours d'eau;

Considérant que cette dérogation ne contrevient à aucun autre règlement et permettra au promoteur de créer un lot constructible;

Considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure sur le lot 47 du projet de développement et ainsi autoriser une profondeur de 60 mètres plutôt que 75 mètres par rapport à un cours d'eau pour le lot 47;

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'accorder cette dérogation mineure.

# PROCÈS VERBAUX



## **5.5.3 Dérogation mineure 2016-03 – Projet de plan de lotissement**

2016-04-04/47

Considérant la demande du promoteur afin de permettre la construction d'une rue sans issue d'une longueur de 495 mètres au lieu de 230 mètres tel que prévu au règlement de lotissement 118;

Considérant que cette dérogation ne contrevient à aucun autre règlement et permettra au promoteur de créer un développement résidentiel;

Considérant que les rues comportent des virées conformes à chaque bout;

Considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure et d'autoriser la construction d'une rue sans issue d'une longueur de 495 mètres au lieu de 230 mètres tel que prévu au règlement de lotissement 118;

Il est proposé par le Conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'accorder cette dérogation mineure.

## **5.5.4 Dérogation mineure 2016-04 – Projet de plan de lotissement**

2016-04-04/48

Considérant la demande du promoteur pour régulariser la situation du lot 15 du projet de plan de lotissement;

Considérant qu'il n'est pas prévu que le lot 15 soit raccorder aux services d'aqueduc et d'égout municipaux et que sa superficie est de 3250 mètres carrés, ce qui est inférieur aux 4000 mètres carrés exigés au règlement de lotissement 118 de la municipalité;

Considérant que cette dérogation ne contrevient à aucun autre règlement et permettra au promoteur de créer un lot constructible;

Considérant que le lot 15 sera probablement desservi partiellement par les services d'aqueduc et/ou égouts;

Considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure sur le lot 15 du projet de développement et ainsi autoriser le lotissement du lot 15 d'une superficie de 3250 mètres carrés;

Il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité d'accorder cette dérogation mineure.

## **5.5.5 Dérogation mineure 2016-05 – Projet de plan de lotissement**

2016-04-04/49

Considérant la demande du promoteur pour régulariser la situation du lot 18 du projet de plan de lotissement;

Considérant qu'il n'est pas prévu que le lot 18 soit raccorder aux services d'aqueduc et d'égout municipaux et que sa superficie est de 2600 mètres carrés, ce qui est inférieur aux 4000 mètres carrés exigés au règlement de lotissement 118 de la municipalité;

## PROCÈS VERBAUX

Considérant que cette dérogation ne contrevient à aucun autre règlement et permettra au promoteur de créer un lot constructible;

Considérant que le lot 18 sera probablement desservi partiellement par les services d'aqueduc et/ou égouts;

Considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure sur le lot 18 du projet de développement et ainsi autoriser le lotissement du lot 18 d'une superficie de 2600 mètres carrés;

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'accorder cette dérogation mineure.

### **5.5.6 Demande de changement au règlement de zonage no.117**

2016-04-04/50

Considérant une requête pour la construction d'une fermette demandée par M. Pierre Quirion, situé au 265 chemin Dupont, en zone Fr-5, où les fermettes ne sont pas autorisées. M. Quirion désire faire un élevage d'alpaga sur sa propriété;

Considérant que les fermettes pourraient être gérées par usage conditionnel et qu'une modification au règlement de zonage est préalable pour permettre la construction de fermette dans cette zone;

Considérant que le CCU recommande le changement au règlement de zonage no.117 pour autoriser les fermettes dans la zone Fr-5;

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation du CCU et d'aller de l'avant pour modifier le règlement de zonage no.117 pour permettre par la suite un usage conditionnel pour les fermettes.

### **5.5.7 Projet du Domaine de la terre.**

2016-04-04/51

Considérant la présentation du projet Domaine de la terre par M. Vincent Labrecque et Mme. Éve-Lyne Rouleau;

Considérant que le CCU recommande l'acceptation de la mini-ferme familiale, la production d'ail, poulet, lapin, sirop d'érable mais ne recommande cependant pas l'élevage de porc;

Considérant que l'élevage de suidés d'engraissement est interdit dans cette zone;

Il est proposé par le Conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation du CCU et d'autoriser l'ensemble du projet à l'exception de l'élevage de suidés d'engraissement. Si le projet va de l'avant, il sera encadré par usage conditionnel.

### **6.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES:**

2016-04-04/52

Il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de

## **PROCÈS VERBAUX**

mars et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

### 7.0 **TRÉSORERIE:**

#### 7.1 **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

2016-04-04/53

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés. Chèques no. 6403 à 6440 inclusivement.

Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 96,890.41 \$.

#### 7.1.1 **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 31 MARS 2016**

Ayant reçu le rapport par la poste, les membres omettent la lecture de celui-ci.

### 7.2 **ENGAGEMENT DE CRÉDIT**

#### 7.2.1 **ACHAT D'ÉPINGLETTES**

2016-04-04/54

Considérant les propositions de prix de deux compagnies pour la production d'épinglettes avec le nouveau logo de la municipalité;

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'acheter 100 épinglettes pour le prix de 275\$ à la compagnie Créations Myriade inc. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

#### 7.2.2 **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE**

2016-04-04/55

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'accepter le renouvellement d'adhésion au Carrefour Action Municipale et famille pour l'année 2016 au montant de 42.54\$. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

#### 7.2.3 **CONGRÈS 2016 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

2016-04-04/56

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'autoriser le Directeur général à participer au Congrès de l'ADMQ du 15 au 17 juin 2016 à Québec, de payer les frais d'inscription de 503\$, ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement selon la politique de la municipalité. Le Secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

## **PROCÈS VERBAUX**

### **7.2.4 DIXVILLE HABITATION DURABLE**

2016-04-04/57

Considérant l'offre de service de la compagnie Absolu pour les frais de graphisme pour adapter à Dixville la grille de pointage de Victoriaville Habitation Durable;

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité de refuser l'offre et demander à Taïga d'adapter la grille pour Dixville. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

### **7.2.5 COOP DE SOLIDARITÉ DE DIXVILLE : DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA TAXE DE MUTATION DE 976 \$**

2016-04-04/58

Considérant que la Coop achètera bientôt le bâtiment prévu et qu'une taxe de mutation leur sera facturée par la municipalité;

Considérant que la Coop demande à la municipalité le remboursement de cette taxe;

Il est proposé par le Conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité de facturer à la Coop de solidarité la taxe de mutation obligatoire et d'accorder par la suite une subvention d'aide au démarrage à la Coop du montant de 976\$. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

### **7.2.6 COOP DE SOLIDARITÉ : SUIVI CONCERNANT LE PLAN DE COMMUNICATION**

Il est résolu à l'unanimité que la municipalité ne s'impliquera pas dans un plan de communication avec la Coop. Cependant la Coop aura toujours une page de réservée pour eux dans le Palabre pour qu'ils puissent informer les citoyens.

### **7.2.7 FORMATION DU MAIRE « PRISE DE DÉCISION URBANISME »**

2016-04-04/59

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire à participer à une formation « la prise de décision en urbanisme » le 13 mai prochain pour un montant de 325\$. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

### **7.2.8 ACHAT D'UN CAMION**

2016-04-04/60

Considérant les prix des camions soumissionnés par les concessionnaires Dodge et Ford de Coaticook;

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat du camion Ford F-250, étant la soumission la plus basse, au montant de 31 500\$ avant taxes, qui représente un coût net de 33 071.06\$. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

## **PROCÈS VERBAUX**

L'ancien camion est vendu au concessionnaire Ford pour 4 000\$. L'achat du camion sera financé par le fonds de roulement pour un montant de 29 071.06\$ remboursable sur 5 ans et la balance de 4 000\$ financée par le fonds d'administration générale suite à la vente du vieux camion.

### **7.3 VIREMENT ET AFFECTATION**

Rien à signaler.

### **8.0 AFFAIRES NOUVELLES**

Rien à signaler.

### **9.0 AVIS DE MOTION**

#### **9.1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 58-1 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS**

2016-04-04/61

Avis de motion est donné par le Conseillère Françoise Bouchard, qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement no 58-1 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics sera adopté.

### **10.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT**

#### **10.1 RÈGLEMENT NO.173-16 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS « DIXVILLE HABITATION DURABLE »**

Remis au prochain conseil.

#### **10.2 RÈGLEMENT NO.174-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.117 (pour grandeur minimum des bâtiments)**

Remis au prochain conseil.

### **11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Francis Bourgoin s'informe de l'avancement dans son dossier. Une décision lui sera rendue au prochain conseil.

# PROCÈS VERBAUX



2016-04-04/62

## 12.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 21h40.

---

Maire

Secrétaire-trésorier